

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : MAIRIE DE MARSEILLE - Mission Animal dans la Ville

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..... Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion

Adresse : N° ..2..... Rue Place François Mireur - Immeuble Communica

Commune MARSEILLE

Code postal 13233 Marseille Cedex 20

Nature des activités : .....

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Larus Michahellis Goéland leucophée	300 / AN	Mâles et femelles de toutes classes d'âge et leurs pontes
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Préservation et maintien de la salubrité, de la santé ainsi que de la sécurité publique. Les modalités de ces actions sont détaillées dans le document annexé à la présente.  
 Suite sur papier libre demande et intitulé "Proposition de protocole d'actions pour la gestion des nuisances causées par le goéland leucophée sur le territoire de la ville de Marseille".

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : Euthanasie par vétérinaire .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet   
Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....  
Autres moyens de capture  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

### D2. DESTRUCTION \*

Destruction des nids  Préciser : Enlèvement des ébauches de nid dès les prémices, suivi de pose d'entraves à la nidification.  
Destruction des œufs  Préciser : Stérilisation par aspersion d'huile ou trempage dans un bain d'huile.  
Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....  
Par pièges létaux  Préciser : .....  
Par capture et euthanasie  Préciser : Prise en charge d'individus de l'espèce accidentellement blessés ou tombés du nid pour euthanasie par un vétérinaire, puis élimination des cadavres selon les procédés légaux en vigueur.  
Par armes de chasse  Préciser : .....  
Autres moyens de destruction  Préciser : Par pièges létaux "Clapnet". La destruction stricto sensu d'individus de l'espèce étant réservée à des cas très particuliers en cas de force majeure, comme ultime possibilité d'action.

Suite sur papier libre

### D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....  
Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....  
Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....  
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : Entrave à la nidification

Suite sur papier libre

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....  
Formation continue en biologie animale  Préciser : .....  
Autre formation  Préciser : Formation assurée par un organisme agréé par la DDTM 13

### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Années 2024 à 2026  
ou la date : .....

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence - Alpes - Côte d'Azur  
Départements : Bouches du Rhône  
Cantons : .....  
Communes : Marseille

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Un rapport sera établi au terme de chaque campagne annuelle, au mois de septembre, par la Mission Animal dans la Ville de la DSPI et transmis à la DDTM des BdR. Ce rapport comprendra le compte-rendu des opérations de stérilisation des œufs, un compte-rendu des actions menées pour la récupération des goélands leucophée blessés et euthanasiés, ainsi qu'un tableau des plaintes et différents signalements reçus par le Service "Allo Mairie", qui constitue une partie  
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : de la base d'intervention du prestataire chargé de la régulation du goéland leucophée sur la ville de Marseille. Ce rapport sera transmis électroniquement au format PDF.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MARSEILLE

le 4 juillet 2023

Votre signature

**Bruno BRIGNONE**

Directeur